

La refonte de la carte de l'éducation prioritaire à la rentrée 1999

Mise en place en 1981, la politique des zones d'éducation prioritaires a pour objet de renforcer l'action éducative dans les zones essentiellement urbaines, où les conditions sociales constituent un obstacle pour la réussite scolaire des enfants. Remaniée à la rentrée 1990, la carte des ZEP a connu de légères modifications en 1994 et 1995. À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été profondément redéfinie. À la zone d'éducation prioritaire, une nouvelle structure a été ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP), dont les établissements « mutualisent leurs ressources pédagogique et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves ». Ces structures recouvrent à la fois les écoles primaires publiques et les établissements publics du second degré, qui sont les seuls à être étudiés dans cet indicateur.

En 1995¹, on comptait 806 établissements publics du second degré en ZEP : 679 collèges, 94 lycées professionnels et 33 lycées d'enseignement général et technologique. Lors de la refonte de 1999, l'éducation prioritaire a gagné près de 380 établissements du second degré, dont les neuf dixièmes sont des collèges. Les sorties d'établissements touchent pour l'essentiel des académies de l'Ouest (Bordeaux, Toulouse et Nantes), tandis que les entrées concernent de nombreux établissements de grandes agglomérations, en particulier dans les académies de Créteil, Versailles et Lille. Depuis, les situations ont peu évolué. À la rentrée 2003, l'éducation prioritaire (ZEP et REP) concerne 1 099 collèges, 121 lycées professionnels (LP) et 53 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT).

21,4 % des collégiens en éducation prioritaire en 2003, contre 14,8 % en 1995

En 2003, l'éducation prioritaire concerne 14,3 % des élèves du second degré en France métropolitaine et DOM, en progression de 4 points par rapport à 1995. La moitié de cette augmentation tient à l'introduction des REP.

1. L'année 1995 a été retenue en raison de la disponibilité de données académiques détaillées et fiables sur la taille des classes en ZEP et hors ZEP.

Les élèves de collège sont plus particulièrement concernés, les proportions passant de 14,8 % en 1995 à 21,4 % en 2003. Dans les lycées, la progression sur la période n'est que d'un demi-point : à la rentrée 2003, 11,4 % des élèves de LP et environ 3 % de ceux de LEGT relèvent de l'éducation prioritaire.

De fortes disparités entre les académies

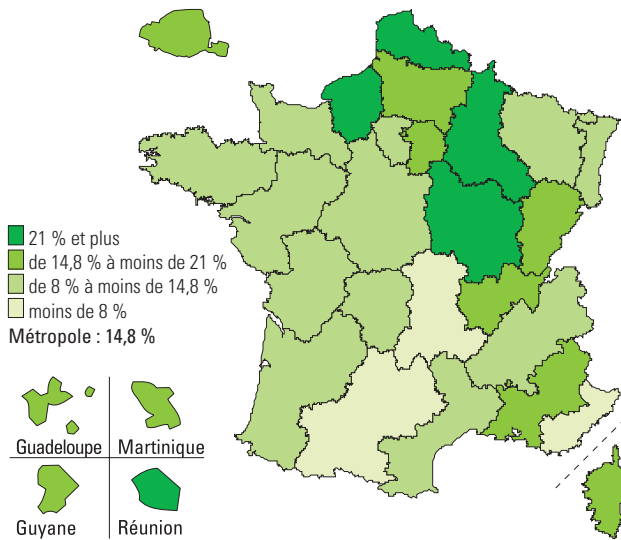
L'importance de l'éducation prioritaire est très variable selon les académies. En 2003, elle concerne plus d'un quart des collégiens d'Ile-de-France (avec un maximum à Créteil), dans le Nord, l'outre-mer et l'académie d'Aix-Marseille, mais moins de 10 % à Limoges, Poitiers, Rennes et Toulouse. La réforme a permis certains réajustements. L'éducation prioritaire est, depuis 1999, plus présente dans les académies ayant des grandes agglomérations et de fortes densités de population ; en revanche elle s'est allégée dans les académies rurales de l'Ouest ou du Limousin.

Un peu plus de deux élèves de moins par classe dans les collèges de l'éducation prioritaire

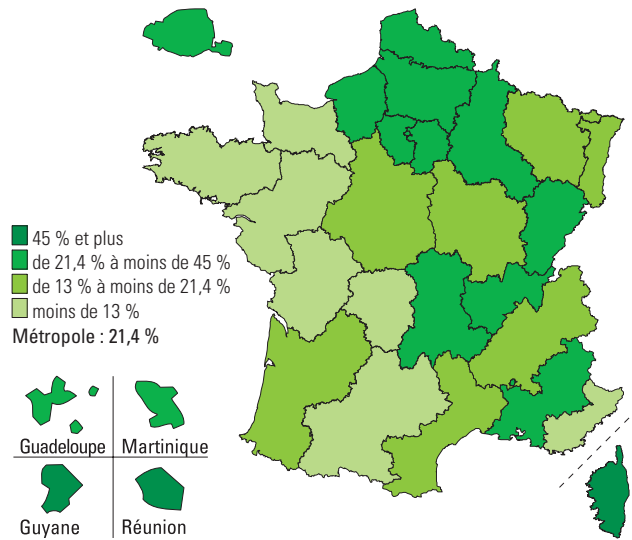
Les établissements relevant de l'éducation prioritaire comptent moins d'élèves par classe que les autres (21 élèves en moyenne en EP en 2003, et 24,5 hors EP). La taille moyenne des classes de collège en éducation prioritaire est de 21,4 élèves, et 22,8 pour les autres collèges. En lycée d'enseignement général et technologique, les moyennes sont de 22,6 en EP et 27,3 hors EP. Pour les lycées professionnels, qui bénéficient globalement d'effectifs scolaires par classe plus faibles, l'écart est réduit (18,9 en EP, 20,1 hors EP). Entre 1995 et 2003, cet écart a eu tendance à se renforcer au collège, passant de 2 à 2,5 élèves en moyenne. Cet avantage s'observe dans presque toutes les académies et les évolutions sont assez peu contrastées. Parmi les quinze académies ayant en 2003 un nombre de collégiens par classe inférieur à la moyenne nationale, douze se trouvaient déjà dans la même situation en 1995. Trois académies, Lille, Reims et Rennes, ont en revanche amélioré sensiblement leur situation, à l'inverse de Clermont-Ferrand dont les classes de ZEP se sont alourdies.

Part de collégiens en éducation prioritaire

Rentrée 1995

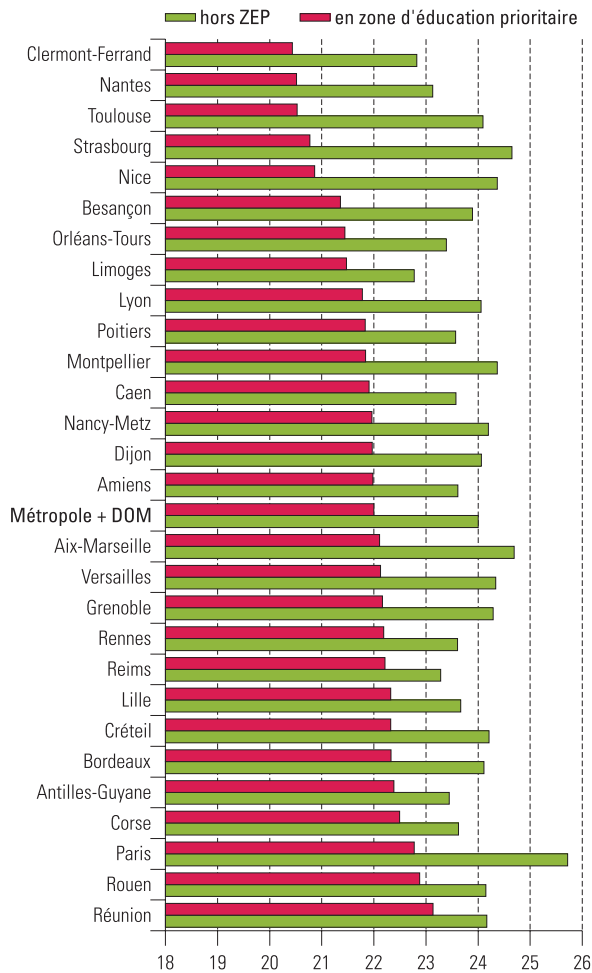


Rentrée 2003

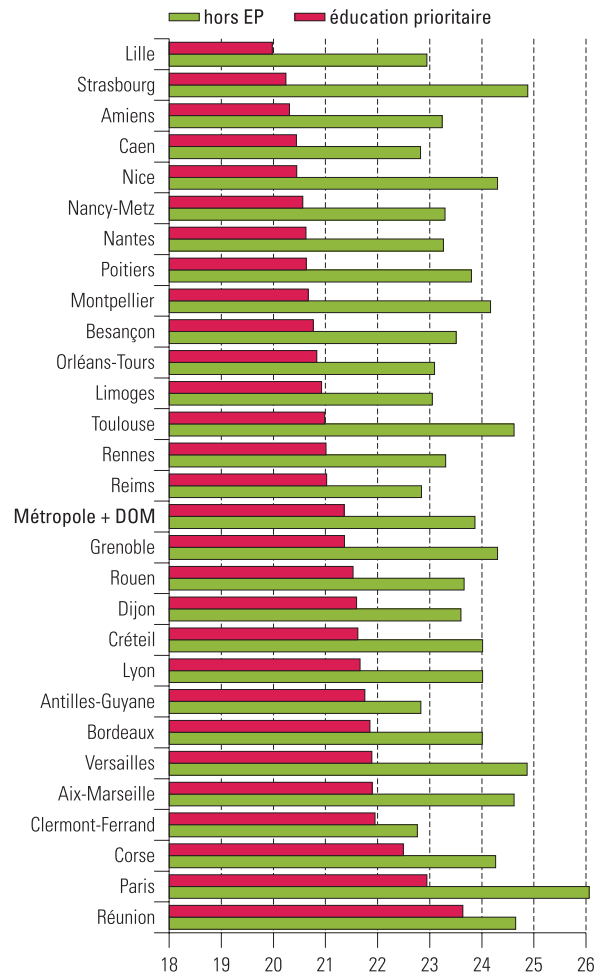


Nombre de collégiens par classe

1995



2003



source : MENESR, DEP